



Fid'ouest

FACTURE ÉLECTRONIQUE

PRÉPAREZ VOTRE CABINET MÉDICAL



LES DATES À RETENIR

01 SEPTEMBRE 2026

Vous **recevez** les factures électroniques de vos fournisseurs sur une plateforme agréée par l'État.

01 SEPTEMBRE 2027

Vous **émettez** toutes vos factures au format électronique et transmettez vos données de ventes à l'administration *via* votre plateforme



VOTRE SITUATION

Qu'est-ce qui change pour mon cabinet ?

Vous êtes concerné, que vous soyez en libéral classique ou micro-entrepreneur

Vous devez être en mesure de recevoir :

- **Actes remboursés (article 261-4 du CGI)** Aucun changement ! Pas de facturation électronique. Continuez comme aujourd'hui

- **Actes hors nomenclature**

Clients entreprises : Factures électroniques obligatoires *via* une plateforme agréée (PA, anciennement PDP)

Clients particuliers : Déclaration de vos recettes à l'administration (saisie manuelle ou automatique selon votre logiciel)

Dans tous les cas : Vous devez être en mesure de recevoir les factures de vos fournisseurs dès septembre 2026 sur une plateforme de facture électronique



PRÉPAREZ VOTRE CABINET MEDICAL

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE MAINTENANT (CHECK-LIST)

ÉTAPE 1

Entre maintenant et juin 2026 au plus tard

Vous doter d'une PA réception

Votre PA doit s'intégrer dans vos process administratifs

Pour vous simplifier le choix d'une PA parmi la centaine, Fid'ouest vous propose de nous donner Mandat

ÉTAPE 2

Entre mi-2026 et mars 2027 au plus tard

Identifiez vos actes hors nomenclatures

Listez tous les actes non remboursés

Estimez le volume de factures aux entreprises le cas échéant

ÉTAPE 3

Entre mi-2026 et mars 2027 au plus tard

Vérifiez la conformité du système de caisse et de facturation

Contactez votre fournisseur de logiciel : vérifiez que votre système est conforme ou le sera

Demandez la mise à jour « facturation électronique »

ÉTAPE 4

Entre mi-2026 et mars 2027 au plus tard

Vous doter d'une PA émission (le cas échéant)

La PA Emission devra être compatible avec le système de facturation

A ce jour les systèmes facturation ainsi que les PA connaissent toujours d'importants développements informatiques pour les aspects Emission

Si vous avez donné mandat au cabinet, Fid'Ouest vous simplifiera cette étape

ÉTAPE 5

Entre fin mi-2026 et mars 2027 au plus tard

Formez les équipes (le cas échéant)

Prévoyez 1 à 2h de formation

Créez un mémo simple pour vos employés et vous-même

ÉTAPE 6

Entre mi-2026 et mars 2027 au plus tard

Testez votre système (le cas échéant)

Faites des essais avec des factures test

Vérifiez que tout fonctionne avant l'échéance

Préparez une information pour vos clients professionnels

FACTURE ÉLECTRONIQUE



POINTS D'ATTENTION

- **Acompte reçu pour un acte hors nomenclature ?**

Vous devez faire une facture avec les montants HT et TVA, puis une facture de solde avec référence à la facture d'acompte

- **Facturation à des entreprises ?**

Vous devez choisir une plateforme agréée (PA) avant septembre 2026
Vous devez déclarer l'encaissement sur votre plateforme

- **Facturation entre professionnels médicaux (contrat de remplacement, collaboration libérale) ?**

Facturation électronique obligatoire
Vous devez choisir une plateforme agréée (PA) avant septembre 2026



CONCRÈTEMENT DANS VOTRE QUOTIDIEN

AVANT

- Client entreprise = encore des factures papier
- Classement manuel
- Risque d'erreurs
- Temps perdu
- Stockage papier
- Envoi manuel à votre expert-comptable

APRÈS

- Automatisation totale
- La facture est envoyée automatiquement
- Suivi en temps réel des factures
- Moins d'erreurs
- Gain de temps pour vous
- Archivage automatique
- Transmission directe à votre expert-comptable

BESOIN D'AIDE ?

**Pour vous faciliter vos nouvelles obligations,
Fid'ouest peut vous accompagner pour :**

- ✓ Choisir votre plateforme agréée
- ✓ Choisir la meilleure solution pour votre activité
- ✓ Former le personnel de votre cabinet
- ✓ S'assurer que tout est prêt à temps

**Des questions, un accompagnement ?
Contactez votre collaborateur Fid'ouest habituel**